

## Assemblées Générales Ordinaire / Extraordinaire

Nantes 3 et 4 décembre 2022

La Cité des Congrès de Nantes

5 rue de Valmy

44000 NANTES

### Samedi 3 décembre :

*Accueil et enregistrement de 8h30 à 12h30*

de 9h -11h : Débats sur les évolutions et perspectives de la plongée scaphandre

de 11h-12h15 : Échanges sur les parts territoriales, bénévolat

de 14h00 à 19h00 : AG ordinaire suivie AG extraordinaire,  
clôturées en soirée 18h30 par remise des Médailles d'or FFESSM.

**Dimanche 4 décembre** de 9h00 à 12h30 suite des AG.

## RESOLUTIONS

### 1<sup>ère</sup> partie - AG Ordinaire

#### Bureau électoral – Vérification du quorum

#### Ouverture de l'Assemblée Générale

Résolutions de l'Ordre du jour conformément aux Statuts art 12.2 3°) et 4°) et à la convocation aux AG régulièrement publiée.

#### **RAPPORT DU PRESIDENT**

**1<sup>e</sup> RESOLUTION** : Approbation du rapport du Président

#### **RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL**

**2e RESOLUTION** : Approbation du rapport du Secrétaire Général

#### **RAPPORT DU TRESORIER GENERAL**

**3e RESOLUTION** : Approbation du rapport du Trésorier Général

- Intervention du Commissaire Aux Comptes, lecture de son rapport.

(Cabinet C2C Méditerranée Mr Olivier Congio)

**4e RESOLUTION** : Approbation des comptes de l'exercice 2021/2022

**5e RESOLUTION** : Affectation du résultat de l'exercice 2021/2022

**6e RESOLUTION** : Quitus pour l'ensemble de la gestion

**7e RESOLUTION** : Approbation du budget prévisionnel 2022/2023

**8e RESOLUTION**

« Autorisation sur la possibilité de vente d'une partie des locaux inoccupés (locaux situés derrière le siège national) ».

***QUESTIONS DIVERSES (éventuelles)***

En application de l'article 12.2 §1c des statuts, aucune question particulière n'est parvenue au Siège national dans les conditions et délais réglementairement prévus.

***RAPPORT DES COMMISSIONS NATIONALES en plénière***

**Plongée Souterraine, Tir sur Cible Subaquatique, Nage en Eau Vive, Hockey subaquatique, Pêche sous-marine, Juridique, Archéologie, Plongée Sportive en Piscine, Nage avec Palmes, Biologie et Environnement, Photo Vidéo, Orientation Subaquatique, Apnée, Technique, Médicale et Prévention.**

***RAPPORT des REFERENTS DE MISSION***

Handisub, Sport Santé, Jeunes

\*\*\*\*\*

**2<sup>ème</sup> partie - AG Extraordinaire**

Conformément à l'article 8.1 des Statuts, les Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) réunie sur la proposition du Comité directeur National ou du quart (1/4) des membres dont se compose l'Assemblée Générale, représentant au moins le quart (1/4) des voix.

**Bureau électoral – Vérification du quorum  
Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

**1ère RESOLUTION** : Adoption des propositions de modifications statutaires  
« Nouveaux statuts ».

**1<sup>ère</sup> partie des modifications des Statuts** rendues nécessaire par la loi 2022-296 du 2 mars 2022, par le décret du 24 février 2022 sur la délégation, par le décret du 10 juin 2022 sur l'agrément et par certaines évolutions de notre fédération.

**Résolution d'adoption du texte qui sera mis en ligne en téléchargement sur le site internet,** avec les éléments supprimés « en barré », et les ajouts « en surligné jaune ». Texte avec des commentaires explicatifs en marge.

*Il est à noter qu'une 2<sup>ème</sup> partie des modifications des Statuts et le nouveau R.I seront proposés en décembre 2023 en une nouvelle AGE associée à l'AGO, après éclaircissement de quelques zones d'ombre résiduelles par la Direction des Sports et le service juridique du CNOSF.*

\*\*\*\*\*

**Clôture et fin des Assemblées Générales**